

## COMPTE RENDU du Comité Syndical du Lundi 20 février 2017

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du 13 février 2017, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mr Joël GUIN, Président, le lundi 20 février 2017 à 14 H 30.

### ETAIENT PRESENTS :

**Pour la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon :** M. GUIN, Président, Mesdames DUPRAT, GOTTRA, Messieurs BEL, CERVANTES, CHRISTOS, COSTA, COUSTON, DEMANSE, et PALMA, M. MOUREAU (arrivé à la délibération n°5 avec la procuration de M. PHALY).

**Pour la Communauté de Communes les Sorgues du Comtat :** Mme MARTINEZ, Messieurs FOURNET, GABERT, GRAU, MACHABERT, MUS

**Pour la Communauté de Communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse :** Mme ANDRZEJEWSKI, Monsieur KLEIN

ETAIENT EXCUSES REPRESENTES : M. BAYON DE NOYER par Mme ANDRZEJEWSKI, M. LAGNEAU par M. GRAU, Mme ANCEY par M. DEMANSE, M. PARIGOT par M. FOURNET, M. BERARD par M. MACHABERT, M. HARELLE par M. MUS, M. MOLLAND par M. KLEIN, M. FOUILLER par M. PALMA, M. BARDISA par M. GUIN, M. PHALY par M. MOUREAU.

ETAIENT EXCUSES : Mme REZOUALI, Mrs GRANIER, et PONCE.

Assistaient également : Mmes MASANTE, MILESI et Mr JULLIEN, Directeur du SIDOMRA.

Représentants des Communautés : 32 Délégués présents : 19 Procurations : 10 QUORUM : 17
--

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14 h 40 par M. Joël GUIN, Président.

### Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur KLEIN est candidat pour assurer le secrétariat de séance, il sera assisté de Mr JULLIEN et Mme MASANTE.

Pas d'observation

VOTE	
Unanimité	POUR : 27

### Approbation du procès-verbal du Comité du 5 décembre 2016

Le Président indique qu'il n'a reçu aucune observation au PV du 5 décembre 2016.

Le Président propose de le mettre aux voix.

Pas d'observation

VOTE	
Unanimité	POUR : 27

### 1°) INSTALLATION DE NOUVEAUX DELEGUES

**Rapporteur : Mr Joël GUIN, Président**

Suite à la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » en date du 7 février 2017 relative à la désignation des délégués au SIDOMRA.

## COMPTE RENDU du Comité Syndical du Lundi 20 février 2017

Il est procédé à l'installation de nouveaux délégués de la communauté de Communes Les Sorgues du Comtat:

- Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire de Sorgues,
- Monsieur Jacques GRAU, Conseiller Municipal,
- Monsieur Jean BERARD, Adjoint au Maire de Bédarrides,
- Monsieur Didier MACHABERT, Adjoint au Maire de Bédarrides,

### PREND ACTE

Le comité prend acte

### 2°) REELECTION D'UN 3<sup>eme</sup> VICE PRESIDENT REPRESENTANT LA CC LES SORGUES DU COMTAT

**Rapporteur : Mr Joël GUIN, Président**

A la suite du retrait des Communes de Bédarrides et de Sorgues de la CCPRO et de leur adhésion à la CC. Les Sorgues du Comtat, il a été désigné de nouveaux délégués représentant la Communauté de Communes, Monsieur Jacques GRAU a été élu le 15 mai 2014 comme 3eme Vice-Président représentant la CCPRO. En application de la Loi 99-586 du 12 juillet 1999 et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2221-7, L2221-8 et L5211-10, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau troisième vice-président, Monsieur GRAU est candidat à sa réélection au titre de la CC les Sorgues du Comtat, la CCPRO n'étant de fait plus adhérente au SIDOMRA. Aucun autre candidat, M. GRAU est réélu 3<sup>eme</sup> vice président.

### VOTE

Adoptée à l'unanimité

POUR : 27

### 3°) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU SIDOMRA – AU 1<sup>er</sup> janvier 2017

**Rapporteur : Mr Joël GUIN, Président**

Il convient de modifier le tableau des effectifs du SIDOMRA. Deux décrets n°2016-1798 et n°2016-1799 du 20 décembre 2016 viennent de modifier le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Ces décrets créent le nouveau cadre d'emplois des attachés hors classe, le cadre d'emploi des directeurs ayant vocation à disparaître. Ces décrets sont d'application immédiate au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Par ailleurs, un adjoint administratif principal de 2<sup>eme</sup> classe peut être promu adjoint principal de 1<sup>er</sup> classe. Il convient que le comité délibère pour approuver cette modification du tableau des effectifs.

### VOTE

Adopté à l'unanimité

POUR : 27

### 4°) BILAN ANNUEL 2016 DES ACQUISITIONS ET CESSIONS DE TERRAINS SUR LE TERRITOIRE DU SIDOMRA

Dans le cadre des dispositions destinées à faciliter l'information du public, l'article L5211.37 du CGCT dispose que les établissements publics de coopération intercommunale doivent délibérer, chaque année, sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières. Ce bilan retrace toutes les cessions ou acquisitions décidées au cours de l'année précédente, que celles-ci soient ou non réalisées.

### PREND ACTE

Le comité prend acte

14 h 45 - Arrivée de Mr MOUREAU, qui a la procuration de Mr PHALY.

## COMPTE RENDU du Comité Syndical du Lundi 20 février 2017

### 5°) CHOIX DU BUREAU D'ETUDE POUR L'ETUDE DE PROGRAMMATION DE LA FONCTION DE TRI DES RECYCLABLES SECS MENAGERS A L'ECHELLE DU TERRITOIRE

**Rapporteur : Mr Joël GUIN, Président**

Par délibération en date du 5 décembre 2016, le SIDOMRA a lancé les procédures de consultation de bureaux d'études afin de définir l'évolution et à la modernisation du centre de tri de Vedène.

Une consultation publique a été lancée. Après analyse des offres, la proposition du cabinet TRIDENT est l'offre économiquement la plus avantageuse, soit 27 114 € HT.

Il est proposé au comité de retenir l'offre de ce cabinet d'étude et d'autoriser le Président à signer le marché à intervenir et les pièces s'y rapportant et solliciter l'aide financière de l'ADEME à hauteur de 70 %.

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 29

### 6°) RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

**Rapporteur : Mr GUIN, Président**

Préalablement au vote du budget, le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer de la situation financière (Loi NOTRE du 7 Août 2015) ; ce rapport permet le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) et représente une étape essentielle de la procédure. Il doit se tenir dans les 2 mois précédant l'examen du budget (article L 2312-2 du CGCT).

Il convient que le Comité délibère pour prendre acte de la présentation du ROB.

PREND ACTE
Le comité prend acte

### 7°) SUBVENTION 2017 A LA LIGUE CONTRE LE CANCER

**Rapporteur : Mr GUIN, Président**

Le SIDOMRA reverse chaque année à la ligue contre le cancer une subvention basée sur le tonnage de verre collecté l'année précédente.

Il sera proposé au Comité d'attribuer pour 2017 à la Ligue contre le cancer une subvention calculée sur la base du tonnage de verre collecté en 2016, soit 4 342 tonnes, multipliées par 3.05 €, soit un montant de 13 243.10 €.

Il convient que le Comité délibère

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 29

### 8°) CONVENTION 2017 - KNET PARTAGE

**Rapporteur : Mr GUIN, Président**

Le SIDOMRA a entamé en 2010 une collaboration avec l'association K Net Partage qui œuvre pour les malvoyants et enfants handicapés par la collecte de cannettes en aluminium dans l'espace public. Il est proposé au Comité de renouveler cette convention pour l'année 2017. En contrepartie de son intervention, l'association reçoit du SIDOMRA une subvention.

Depuis 2015, dans le but d'encourager la collecte et en raison du faible poids que représente l'aluminium, il a été versé une subvention de 1 000 € fixe, à laquelle s'est ajoutée une somme représentant les kilos de cannettes collectées par cette Association l'année précédente, multiplié par le prix de reprise moyen constaté de l'aluminium en cette année N-1.

## COMPTE RENDU du Comité Syndical du Lundi 20 février 2017

Pour l'année 2016, ce sont 60 kg de canettes en aluminium qui ont été apportées sur le centre de tri de Vedène, soit 60 kg x 428.00 €/Tonne = 25.68 €.

Il convient que le Comité délibère pour verser un montant de subvention en 2017 de 1025,68 € à l'association K net Partage.

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 29

### 9°) CONVENTION CDG 84 – SERVICE D'ASSISTANCE AU REMPLACEMENT

**Rapporteur : Mr GUIN, Président**

Le CDG84 est sollicité régulièrement par les collectivités et établissements publics du département pour pourvoir leurs besoins en remplacements d'agents momentanément absents ou pour assurer des missions temporaires de renfort dans leurs services et ce plus particulièrement dans la filière administrative.

Pour satisfaire à cette demande, le CDG84 met en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 un service d'assistance au remplacement.

Le CDG84 s'engage à mettre à disposition des collectivités adhérentes au service d'assistance au recrutement, les candidatures de personnel contractuel justifiant de l'expérience professionnelle ou formé aux missions relevant de l'emploi à pourvoir.

Pour bénéficier de ce service, les établissements publics doivent prendre une délibération autorisant le Président à signer une convention d'adhésion au service d'assistance au remplacement.

Il convient que le comité délibère pour autoriser le Président à signer la convention.

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 29

### 10°) CONVENTION CDG 84 – CONTRAT GROUPE ASSURANCE

**Rapporteur : Mr GUIN, Président**

Le contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse (CDG84), qui regroupe aujourd'hui plus de 80 collectivités, a été conclu pour une durée de quatre ans et arrive à échéance le 31 décembre 2017.

Le CDG 84 a donc entamé la procédure de renégociation de son contrat selon les règles de la commande publique (procédure concurrentielle avec négociations).

Le contrat que va conclure le CDG84 comprendra une solution de garanties à destination des agents. Il devra couvrir tout ou partie des risques suivants : Décès, Accidents du travail/Maladies professionnelles, Maladie ordinaire, Congés de Longue Maladie/Congés de Longue durée, Maternité-Paternité-Adoption. La consultation portera sur les aspects financiers, l'étendue des garanties, la qualité de la gestion proposée et l'étendue des prestations annexes accordées (statistiques, assistance juridique, programmes de soutien psychologique...).

Le Président propose au Conseil syndical de rallier la procédure engagée par le CDG 84 pour renouveler son contrat groupe d'assurance statutaire

Il convient que le comité délibère.

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 29

### INFORMATIONS DIVERSES :

Plus personne ne prenant la parole, le Président lève la séance à 16h05.

Le Secrétaire de Séance,  
Etienne KLEIN  
Vice-Président